DEPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE DEFR

CRÉER DES CHANCES

OUVRIR DES PERSPECTIVES

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	4
Secrétariat d'État à l'économie – SECO	6
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation – SEFRI	10
Office fédéral de l'agriculture – OFAG	14
Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays – OFAE	18
Office fédéral du logement – OFL	20
Secrétariat général du DEFR – SG-DEFR	22
Bureau fédéral de la consommation – BFC	24
L'organe d'exécution du service civil – ZIVI	26
Surveillance des prix – SPR	28
Commission de la concurrence – COMCO	28
Conseil des EPF	29
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle – IFFP	29
Commission pour la technologie et l'innovation – CTI	30

« DEFR : ÉCONOMIE, FORMATION ET RECHERCHE SOUS UN MÊME TOIT. »

CONSEILLER FÉDÉRAL
JOHANN N. SCHNEIDER-AMMANN

ÉDITORIAL

« CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR »

Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), tel est le nouveau nom du département que je dirige depuis novembre 2010. Il réunit le (nouveau) Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), le domaine des Écoles polytechniques fédérales (EPF), ainsi que l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP). Ce changement fait suite à la décision prise en 2011 par le Conseil fédéral de réunir l'ensemble du domaine formation, recherche et innovation au sein de ce qui était le DFE jusqu'à fin 2012. Un domaine dont la portée justifie la nouvelle dénomination.

La formation, la recherche et l'innovation sont primordiales pour notre société et, en fin de compte, pour notre compétitivité économique. Au sein du DEFR, la formation et la recherche rejoignent l'économie pour se compléter idéalement.

Les autres domaines du département, – le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), avec l'institut de recherche Agroscope et le Haras national suisse, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), l'Office fédéral du logement (OFL), mais aussi la Surveillance des prix (SPR), le Bureau fédéral de la consommation (BFC), la Commission de la concurrence (COMCO) et l'Organe d'exécution du service civil –, tiennent bien le cap et aideront le nouveau Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation à trouver ses marques au sein du département. Ensemble, toutes ces forces forment une équipe qui œuvre à votre bien-être futur et à celui de tout le pays.

Je vous invite à un petit tour d'horizon de mon département. Vous verrez à quel point les activités du DEFR sont omniprésentes dans votre vie, et comment vous en tirez profit, directement ou indirectement, que ce soit au fil de votre formation, dans votre quotidien professionnel ou en tant que consommateur ou consommatrice. Bonne découverte !

JOHANN N. SCHNEIDER-AMMANN
CONSEILLER FÉDÉRAL

SECO – SECRÉTARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE

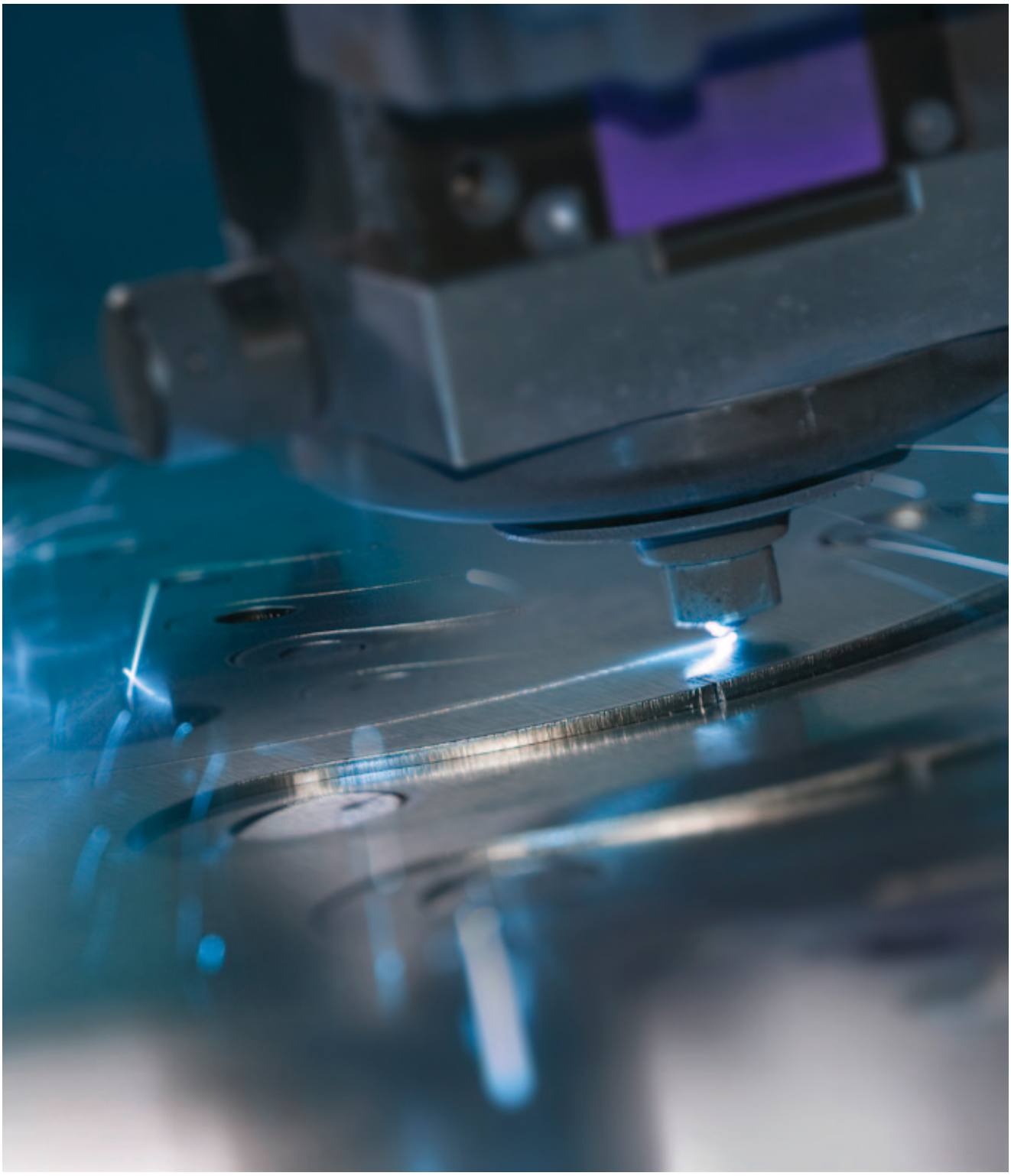

« J'ACCORDE UNE GRANDE IMPORTANCE À L'EMPLOI ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL. »

Si les uns associent le Secrétariat d'État à l'économie avec le marché du travail ou les conditions de travail, pour les autres, le nom évoque les estimations trimestrielles du PIB, le climat de consommation ou les prévisions conjoncturelles réalisées par le SECO. D'autres encore voient d'abord le SECO comme le partenaire chargé de négocier les traités internationaux qui facilitent l'accès aux marchés étrangers pour nos entreprises.

Le SECO c'est tout ça, mais bien plus encore ! Ses collaborateurs m'aident à maintenir la prospérité en Suisse, aujourd'hui et demain. Pour cela, une croissance économique durable est une condition sine qua non. Mais cette croissance ne doit pas se faire sur le dos des travailleurs. C'est la raison pour laquelle j'accorde une grande importance à un taux d'emploi élevé et à des conditions de travail équitables.

La Suisse compte environ 300 000 entreprises. La plus grande majorité d'entre elles – presque 90 pour-cent – emploie moins de dix personnes. Ensemble, ces entreprises constituent la véritable colonne vertébrale de notre économie. La majorité de ces sociétés produisent avant tout pour le marché intérieur, mais un nombre croissant d'entre elles cherchent à conquérir les marchés étrangers, que ce soit comme sous-traitants ou directement. Ces petites entreprises, mais aussi les moyennes, se plaignent de charges administratives excessives, qui leur coûtent trop de temps et d'argent.

Ce temps, cette énergie et cet argent, les entrepreneurs et entrepreneuses préféreraient les investir dans le développement de leur activité. Le SECO soutient les PME en examinant de près les nouvelles lois et ordonnances ou celles qui doivent être adaptées, afin d'éviter de nouveaux frais. Il exploite par ailleurs une plateforme internet, le portail PME, qui regroupe toutes les informations et explications pertinentes pour les PME.

SECO – SECRÉTARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE

L'évolution conjoncturelle n'est pas la seule préoccupation du SECO. Ce dernier se soucie aussi de la satisfaction et de la santé des personnes qui font le succès de l'entreprise et qui sont, concurrence oblige, toujours plus sollicitées : les travailleurs. La Direction du travail du SECO surveille la durée du travail et du repos, ainsi que les risques pour la santé au travail. Alors que la loi sur le travail définit le cadre propre à permettre des conditions de travail optimales, le SECO en vérifie le respect et mène régulièrement des études dans ce domaine.

Les travailleurs doivent aussi être protégés en période de basse conjoncture. C'est le rôle de l'assurance-chômage, qui offre aux chômeurs un revenu compensatoire convenable et les soutient dans la recherche d'un emploi. Son objectif : réintégrer ces personnes aussi rapidement et durablement que possible sur le marché du travail, grâce à des instruments tels que les cours de formation et de perfectionnement, les stages professionnels, les semestres de motivation, ainsi que les allocations d'initiation au travail et de formation.

Afin de sauvegarder le plus d'emplois possible et de permettre aux entreprises de préserver leur savoir-faire lorsque les temps sont durs, le SECO coordonne aussi les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou lors d'intempéries, par exemple dans la construction.

Mais la protection des travailleurs ne s'arrête pas là. Nos PME n'ont par exemple pas le droit d'engager de la main-d'œuvre étrangère ayant accès au marché du travail suisse à des salaires inférieurs et à de moins bonnes conditions de travail. Pour éviter toute infraction, le SECO surveille l'exécution des mesures d'accompagnement par les cantons et les partenaires sociaux. Ces mesures ont été introduites dans le sillage de la libre circulation des personnes pour protéger les travailleurs contre le risque de sous-enchère par rapport aux conditions de travail et de salaire en vigueur en Suisse. Sur son site internet, le SECO fournit des informations sur les conditions usuelles en Suisse, et publie chaque année un rapport sur l'exécution des mesures d'accompagnement et les conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché du travail.

Outre les nombreuses tâches qu'il assume sur le marché du travail indigène, le SECO regarde aussi par-delà les frontières nationales. Ainsi, il représente la Suisse au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui œuvre en faveur de la justice sociale et garantit la dignité au travail.

Revenons encore une fois aux PME. Leurs activités d'exportation vers l'Europe voisine exigent des ressources importantes. Si ces entreprises souhaitent se lancer dans un pays extra-européen, elles auront besoin de soutien pour réaliser les analyses de marché nécessaires.

Ainsi, si nécessaire, le SECO propose une offre très variée aux entreprises suisses actives à l'exportation. La Confédération a confié à l'Osec Business Network Switzerland le côté opérationnel de la promotion des exportations. L'Osec fournit aux entreprises des informations détaillées sur les marchés étrangers et aide les PME à réaliser leur plan d'affaires. L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) assure les opérations d'exportation d'entreprises suisses contre les risques économiques et politiques.

L'accès aux marchés étrangers est principalement garanti par des accords avec des États ou des groupes d'États. Les accords bilatéraux avec l'UE, par exemple, occupent une place particulière. Les accords de libre-échange conclus conjointement avec nos partenaires au sein de l'Association européenne de libre-échange (AELE), soit la Norvège, l'Islande et la Principauté de Liechtenstein, sont également déterminants.

Les règles du jeu permettant de garantir des échanges internationaux et commerciaux fiables sont principalement déterminées au sein de grandes organisations multilatérales, la plus importante d'entre elles étant incontestablement l'Organisation mondiale du commerce (OMC),

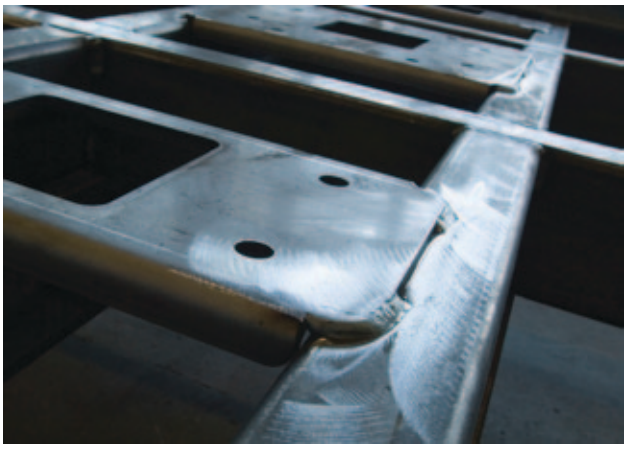

« LE SECO PROPOSE DES SERVICES TRÈS VARIÉS AUX ENTREPRISES SUISSES EXPORTATRICES. »

laquelle travaille à la suppression des barrières commerciales et lutte contre les tendances protectionnistes. Le SECO représente la Suisse à l'OMC et à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La Suisse soutient par ailleurs une sélection de pays en développement ou en transition avancés dans lesquels elle contribue à la promotion du développement économique, écologique et socialement durable. Il s'agit d'y renforcer l'économie domestique et l'intégration dans l'économie mondiale.

Le SECO s'occupe également des relations bilatérales dans le monde entier et défend les intérêts économiques et commerciaux de la Suisse à l'étranger. Ce faisant, il ne soigne pas seulement les bonnes relations avec les autorités, mais aussi avec les associations économiques et les chambres du commerce.

www.seco.admin.ch
www.detachement.admin.ch
www.pme.admin.ch

SEFRI – SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA FORMATION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

« NOUS METTONS TOUT EN ŒUVRE AFIN QUE LA MATIÈRE GRISE PUISSE S'ÉPANOUIR. »

La matière grise est la seule matière première de notre pays. La formation, base de la recherche et de l'innovation, contribue grandement à la réputation internationale de la Suisse et permet à chacun d'entre nous de devenir autonome et de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail. Développer cette matière grise est ma priorité dès 2013 pour le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Selon la Constitution fédérale, la Confédération, les cantons et les communes sont tenus de collaborer dans le domaine de la formation. Si l'instruction publique (degré préscolaire, école obligatoire, gymnase) relève des cantons, la responsabilité des formations professionnelles et tertiaires est partagée. Seul le domaine des Écoles polytechniques fédérales (EPF) fait partie de la sphère de compétence exclusive de la Confédération. Au DEFR, nous nous occupons en premier lieu de la formation professionnelle et du paysage suisse des hautes écoles ainsi que de l'encouragement de la recherche et de l'innovation.

En Suisse, plus de 80 000 jeunes commencent chaque année une formation professionnelle. Le système de formation professionnelle duale, basé sur le partenariat entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail, a fait ses preuves. Pour moi, il ne fait aucun doute que nous devons à ce système le faible taux de chômage chez les jeunes et les excellents résultats en matière d'insertion professionnelle. Les pays sans système dual affichent un taux de chômage des jeunes nettement plus élevé.

La formation professionnelle profite du lien direct avec le monde du travail et s'appuie sur des formations et des procédures de qualification clairement définies à l'échelle nationale. Grâce aux nombreuses passerelles, il est toujours possible de suivre des formations plus exigeantes ou de changer d'activité professionnelle sans perte de temps. Les formations continues offertes à tous les niveaux ouvrent des perspectives de carrière, notamment par le biais de la formation professionnelle supérieure.

SEFRI – SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA FORMATION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

Outre les universités cantonales et les EPF, le degré tertiaire comprend la formation professionnelle supérieure et le domaine des hautes écoles spécialisées (HES), dont font également partie les hautes écoles pédagogiques (HEP). On désigne par le terme de « hautes écoles universitaires » les dix universités cantonales et les deux écoles polytechniques fédérales (EPFL et EPFZ).

Aux termes de la Constitution fédérale, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la coordination et à la qualité dans l'espace suisse des hautes écoles. La base légale au niveau fédéral est constituée par la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) qui entrera en vigueur vraisemblablement dès la fin 2014. Le « paysage suisse des hautes écoles » que la Confédération met en place en partenariat avec les cantons permettra de garantir le haut niveau de qualité de nos hautes écoles et de maintenir leur compétitivité internationale.

Traditionnellement, la Suisse figure dans le haut des classements internationaux mesurant les performances scientifiques et technologiques. Cette position enviable est largement due aux importants investissements réalisés dans la recherche – effort assumé dans notre pays à raison de près d'un tiers par le secteur public et de plus de deux tiers par le secteur privé. Parmi les instruments d'encouragement de la recherche, la Confédération dispose notamment du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et de l'agence pour la promotion de l'innovation CTI.

L'innovation est un facteur important de notre prospérité. Le haut niveau de vie et la flexibilité du marché du travail de notre pays seraient impensables sans la réussite des entreprises suisses dans la course mondiale à l'innovation.

Il n'en reste pas moins vrai qu'aucun pays ne peut plus progresser seul. La création de la valeur est désormais mondialisée, d'où la nécessité de la coopération internationale dans la formation et la recherche. L'insertion de la Suisse dans les réseaux internationaux concerne tous les champs d'activité du SEFRI : éducation générale, formation professionnelle, hautes écoles, recherche, transfert de savoir et de technologie, innovation. Le maillage inter-

« LA SUISSE FIGURE DANS LE PELOTON DE TÊTE DES PERFORMANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES. »

national permet à la Suisse de se positionner comme pôle scientifique et industriel sur la scène internationale et de bénéficier de la valeur ajoutée produite par la coopération internationale.

La coopération scientifique internationale ne date pas d'aujourd'hui. La première pierre a été posée il y a 60 ans avec la fondation du Laboratoire européen de physique des particules CERN, établi à Genève. Depuis lors, la Suisse a continuellement développé son engagement dans les organisations et les programmes internationaux axés sur les activités d'éducation et de recherche et s'y est fait une réputation de partenaire fiable.

Le secteur spatial – plus qu'une curiosité

Le secteur spatial occupe une place importante, non seulement au sein du SEFRI, mais aussi dans l'ensemble de la société. La communication par satellite, les aides à la navigation pour le trafic routier, maritime et aérien, l'observation de la Terre pour les prévisions météorologiques et la meilleure compréhension du changement climatique sont autant d'applications spatiales qui sont entrées dans notre vie quotidienne.

Dès les débuts, la Suisse s'est associée de près aux activités spatiales européennes. Elle a été parmi les membres fondateurs de l'Agence spatiale européenne (ESA) et elle participe depuis lors à un grand nombre de programmes et missions de l'ESA, sur le plan scientifique ou technologique.

La division Affaires spatiales du SEFRI soutient et coordonne la politique spatiale suisse au niveau national et international. Elle représente les intérêts de la Suisse au sein de l'ESA et elle est l'interlocutrice des nombreuses institutions universitaires et des entreprises suisses actives dans le secteur spatial.

www.sefri.admin.ch
www.formationprofessionnelleplus.ch
www.pme.admin.ch

OFAG – OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE

« NOUS DONNONS DES PERSPECTIVES D'AVENIR À L'AGRICULTURE SUISSE. »

Les consommateurs de Suisse sont toujours plus nombreux à vouloir connaître le contenu de leur assiette. Ils sont très exigeants sur la qualité et la sécurité des aliments, en particulier des produits suisses. Quant aux produits d'origine animale, ils doivent non seulement répondre au critère de qualité, mais il faut aussi que les animaux soient gardés dans des conditions respectueuses de l'espèce. Ces exigences ont un prix que les Suisses sont en règle générale disposés à payer.

Notre agriculture remplit plusieurs fonctions. L'approvisionnement sûr en aliments sains est aussi important que la protection des ressources naturelles vitales (sol, eau et air). Sans oublier l'entretien du paysage cultivé, qui est le cadre de vie et de travail de la population rurale et dont l'importance ne cesse de croître pour les loisirs de proximité et le tourisme. Dans tous ces domaines, l'OFAG élabore sur mandat de la Confédération des bases décisionnelles pour une mise en œuvre cohérente de la politique agricole, en respectant les principes de la durabilité dans ses trois dimensions, économique, écologique et sociale.

Sur le marché intérieur, le prix et la quantité des aliments produits sont largement déterminés par le jeu de l'offre et de la demande. La pression concurrentielle de produits étrangers meilleur marché pèse sur l'agriculture suisse. Aujourd'hui, une bonne moitié de nos besoins est encore couverte par la production indigène. Si nous voulons bénéficier d'une sécurité d'approvisionnement élevée même en temps de crise, nous devons rétribuer correctement les prestations de l'agriculture suisse et lui donner des perspectives d'avenir.

OFAG – OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE

C'est là le rôle de l'OFAG. Il soutient les prestations fournies par les agriculteurs sur la base d'un fonds fédéral de 3,5 milliards de francs par an. Il élabore les stratégies de la politique agricole et en accompagne la mise en œuvre. La tâche est ambitieuse, car sur notre petit territoire, les bonnes terres cultivables sont rares et subissent une pression considérable : la construction, l'industrie, les transports et l'agriculture se disputent le sol en région de plaine. Les politiques doivent veiller à ce que l'agriculture puisse défendre sa place.

Il y a un peu plus de 20 ans, la politique agricole garantissait encore aux agriculteurs des prix fixes et l'écoulement de leurs produits. Les difficultés financières, le manque de flexibilité de la production, mais aussi la pression de l'extérieur en faveur de la suppression des droits de douane ont conduit à opérer une refonte fondamentale du système. L'élément clé en a été l'introduction de paiements directs non liés à la production, destinés à rétribuer les prestations d'intérêt général, notamment écologiques. Le concept est poursuivi dans le cadre de la politique agricole 2014–2017 : les prestations de l'agriculture seront encouragées de manière plus ciblée qu'auparavant. L'élargissement de l'accord agricole avec l'UE reste un sujet de divergences. Si une majorité de la population est convaincue que l'ouverture du marché menacerait la survie des exploitations agricoles suisses, le nombre des citoyens qui voient une opportunité dans l'ouverture croissante des frontières augmente chaque année. Selon eux, l'agriculture suisse pourrait vendre ses produits de haute qualité sur le marché européen et gagner ainsi de nouveaux clients. Aujourd'hui déjà, l'OFAG observe attentivement le marché et il est en mesure de pronostiquer sur une longue période les tendances en matière de prix et de quantité, aussi bien pour les produits agricoles indigènes que pour les importations.

L'OFAG s'occupe aussi d'autres thématiques récurrentes de l'agriculture. Le développement de l'espace rural est sans nul doute l'une des principales. Une panoplie de mesures vise à améliorer les conditions de vie et la situation économique dans les régions de montagne et les zones périphériques. Les aides à l'investissement sous forme de prêts sans intérêts constituent le principal instrument à cet effet. L'OFAG est en outre responsable de l'homologation de moyens de production, tels les produits phytosanitaires, les engrais, les semences et les aliments pour animaux. Comme ils entrent en jeu au début de la chaîne de production, ils ont une importance majeure du point de vue de la sécurité alimentaire.

« LA CONFÉDÉRATION SOUTIENT LES PRESTATIONS DE L'AGRICULTURE AVEC 3,5 MILLIARDS DE FRANCS PAR ANNÉE. »

Agroscope, auquel le **Haras national suisse est rattaché,** fait partie de l'OFAG. Agroscope mène une recherche axée sur la protection de l'homme et de l'environnement, la production d'aliments sains et la qualité de la vie dans l'espace rural. Les sites Agroscope sont répartis sur l'ensemble de la Suisse. Les projets qui y sont menés constituent la force motrice d'une économie durable dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'environnement. Leur champ d'activités est étendu : développement de tests d'identification rapide des agents pathogènes, analyse de substances aromatiques, contrôle de nouveaux produits, étude des effets d'organismes nuisibles, développement de méthodes de lutte biologique, etc. La recherche Agroscope apporte un soutien concret aux agriculteurs sur le terrain et les conseille dans la diversification de leur offre.

Le Haras national suisse assure la promotion de l'élevage et de la garde de chevaux utilisés en agriculture. Il propose des programmes de formation et conduit également des recherches. Doté d'un important centre d'information et de documentation, il est compétent pour toutes les questions en relation avec les chevaux. Le principal bénéficiaire de ses activités est le Franche-Montagnes, unique race de cheval de Suisse.

www.ofag.admin.ch
www.agroscope.admin.ch

OFAE – OFFICE FÉDÉRAL POUR L'APPROVISIONNEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS

« LES HABITANTS DE NOTRE PAYS SERONT BIEN APPROVISIONNÉS EN TOUT TEMPS. »

Peut-on se préparer au scénario du pire, sans risquer de jouer les Cassandre ? À l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), se préparer au pire est un impératif, ce qui nous a plutôt bien réussi jusqu'ici. Les habitants de la Suisse peuvent dormir sur leurs deux oreilles, sachant que – grâce aux plans élaborés par l'OFAE – ils seront bien approvisionnés en tout temps.

Or la chose ne va pas de soi : notre pays importe près de 100 % des matières premières, 80 % de l'énergie et 40 % des denrées alimentaires dont il a besoin. Cela signifie que, chaque jour, plusieurs milliers de tonnes de marchandises sont transportées. Et comme « tout marche comme sur des roulettes », on n'imagine même pas qu'il puisse en être autrement.

Pourtant, de multiples facteurs peuvent perturber l'approvisionnement du pays : boycotts, grèves, embargos, épidémies, séismes, tempêtes, inondations ou sécheresse. Soudain, les livraisons sont stoppées ou les voies de transport usuelles ne sont plus praticables. Même si l'on peut quasiment écarter le risque de guerre ou de terrorisme en Europe, on ne peut exclure qu'un jour les étalages restent vides dans nos grandes surfaces et qu'on ait une panne totale d'électricité en Suisse.

Pour réduire autant que possible l'impact de ces fléaux, l'OFAE travaille en étroite collaboration avec le secteur privé, les cantons et les communes. En cas de perturbation massive du système économique, il peut réagir en libérant les réserves obligatoires (aliments, médicaments, pétrole), en stimulant les importations et en orientant la production. Toutes ces mesures permettent de garantir l'approvisionnement en biens vitaux pendant au moins six mois avant tout risque de réduction de l'offre et, le cas échéant, de contingentement ou de rationnement.

Ce mandat légal – garantir l'approvisionnement économique du pays – s'applique non seulement aux marchandises, mais encore aux services vitaux, à commencer par les transports et la logistique. Pour assurer l'approvisionnement, ces systèmes doivent pouvoir garantir l'acheminement des biens par la route, le rail, les airs et le Rhin. Compte tenu du fait que le transport maritime est par nature le maillon faible de la chaîne d'approvisionnement de la Suisse, la Confédération soutient la flotte suisse de haute mer.

Comme vous le voyez, malgré sa taille réduite, l'OFAE joue un grand rôle dans la sécurité d'approvisionnement de la Suisse.

www.ofae.admin.ch

OFL – OFFICE FÉDÉRAL DU LOGEMENT

Pour les Suisses, disposer d'un toit va de soi. L'Office fédéral du logement (OFL) s'engage avec les maîtres d'ouvrage pour que cela ne change pas, malgré la pénurie de logements et l'augmentation des coûts du logement. L'Office, qui se trouve à Granges (BE), veille en matière de droit du bail, au maintien d'un juste équilibre entre bailleurs et locataires. Concrètement, cela signifie mettre suffisamment de logements abordables à disposition.

Près de 30 milliards de francs sont investis chaque année dans la construction de logements en Suisse. C'est aussi à peu près ce que payent les locataires pour se loger. Le coût du logement étant le poste le plus important du budget des ménages suisses, l'observation et l'analyse du marché sont une tâche importante de l'OFL. Chaque trimestre, l'Office publie, sur la base d'indicateurs relatifs à la demande, à l'offre, au nombre d'objets et aux prix, les données les plus récentes à ce sujet et communique le taux d'intérêt de référence déterminant pour les loyers.

L'étude de l'habitat n'étant pas une discipline universitaire en Suisse, l'OFL réalise depuis près de quatre décennies ses propres programmes de recherche. Cette activité est ancrée dans la loi sur le logement. Elle doit

« TOUTE LA SUISSE DOIT DISPOSER DE LOGEMENTS ABORDABLES EN SUFFISANCE. »

permettre d'augmenter la transparence du marché et d'apporter les bases nécessaires à l'amélioration de l'habitat et de l'offre de logements.

L'OFL peut attribuer des mandats de recherche à des experts et à des institutions compétentes, participer au financement de projets de recherche et encourager des projets exemplaires présentant un caractère novateur et durable. Les axes principaux de l'activité de recherche sont définis dans des programmes quadriennaux.

Ainsi, l'OFL observe depuis quelques années l'incidence de l'immigration sur le marché immobilier. Il a constaté que l'évolution structurelle de celle-ci a un impact également sur le marché de l'immobilier.

Le thème de l'habitat intéresse les spécialistes et le grand public, comme le démontre le succès des Journées du logement de Granges, qui sont coorganisées par l'OFL depuis 1996. Chaque année, la manifestation aborde des questions de construction de logements, de politique et de qualité de l'habitat, ou encore de rapports de voisinage. Les débats sur le développement territorial et des formes d'habitat durables, en particulier, sont particulièrement instructifs pour les communes.

www.ofl.admin.ch

SG-DEFR – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DEFR

« UN CONSEILLER FÉDÉRAL DOIT POUVOIR COMPTER SUR UNE BONNE ÉQUIPE. »

Le SG-DEFR est l'état-major du département. Il me soutient dans mes tâches quotidiennes et assure la planification, la coordination et le contrôle des dossiers politiques et des activités de nos secrétariats d'État et de nos offices. Il fonctionne comme une plaque tournante où les collaborations, toujours renouvelées, s'organisent autour des différents projets et objectifs qui nous occupent, ponctuellement pour certains, plus durablement pour d'autres. Ma secrétaire générale et ses suppléants veillent au bon fonctionnement de l'ensemble.

Au sein du Secrétariat général, mon équipe prépare les dossiers pour les séances hebdomadaires du Conseil fédéral. Elle rend des avis, requiert des informations complémentaires, et rédige des co-rapports lorsque le DEFR n'est pas d'accord avec l'orientation d'un projet d'un autre département. Les rapporteurs, rouages essentiels dans ce processus, sont les traits d'union entre les experts des offices, les services compétents des autres départements et moi-même.

Le Service juridique du département œuvre en coulisses pour garantir le respect des formes et veiller à l'usage des formulations correctes et éviter toute contradiction lors de la rédaction des ordonnances ou textes de loi.

Le SG-DEFR définit par ailleurs les directives en matière de personnel pour l'ensemble du département, qui occupe quelque 2300 collaboratrices et collaborateurs. Il pilote et contrôle aussi les flux financiers du DEFR – une responsabilité importante, vu qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble de la population que les deniers publics soient utilisés à bon escient. Un controlling permet d'ailleurs de repérer rapidement les éventuels écarts budgétaires dans les ressources départementales. Enfin, la conduite de l'informatique est une autre tâche majeure du Secrétariat général. En collaboration avec le centre de service informatique ISCeco, il doit s'assurer que tous les systèmes fonctionnent dans les meilleures conditions possibles.

Le SG est également la voix du DEFR pour renseigner l'opinion sur les activités déployées par le département. Le Service de la communication veille à une information continue et cohérente par le biais des médias et de l'internet. Le tout au moins en allemand, en français et en italien. Les informations de portée internationale sont en outre traduites en anglais. La majeure partie des traductrices et traducteurs du département sont aussi rattachés au SG ; leur contribution nous permet d'assurer que l'information émanant du DEFR soit diffusée simultanément ou presque dans toutes les régions linguistiques.

Mon état-major occupe une place centrale et réunit une somme de compétences. Ma mission de conseiller fédéral ne serait pas concevable sans son soutien.

www.defr.admin.ch

BFC – BUREAU FÉDÉRAL DE LA CONSOMMATION

Que faire lorsque le facteur nous livre un colis que nous n'avons pas commandé et qu'il nous présente la facture ? Est-il possible de résilier un contrat de vente le lendemain de sa signature si l'acheteur se rend compte qu'il n'a pas besoin du produit ? Les réponses à ces questions et bien d'autres peuvent être obtenues auprès du BFC.

Ce petit bureau comptant une petite dizaine d'employés est véritablement une entreprise de service. Il répond aux questions fréquemment posées en rapport avec la consommation, coordonne et publie des rappels de produits et donne des conseils pratiques, par exemple concernant l'utilisation de l'internet.

La consommation, moteur de la demande globale, soutient notre économie même en période de turbulences. Des consommateurs bien informés sont donc un de ses piliers essentiels. Cela dit, pour jouer pleinement leur rôle, les consommateurs doivent non seulement disposer de certains droits et obligations, mais aussi les connaître et les exercer. Le BFC apporte là un soutien important.

De plus, le BFC participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de lois et d'ordonnances relatives à la consommation et intervient lorsque les intérêts des consommateurs sont en jeu. Pour ce faire, il soigne le dialogue avec les organisations de consommateurs, les fabricants, les détaillants et les autorités.

Rattaché administrativement au DEFR, le BFC assure également le secrétariat de la Commission fédérale de la consommation (CFC). Celle-ci est l'organe consultatif du Conseil fédéral, des départements et de leurs services dans les questions traitant de la politique de la consommation. Elle prépare des prises de position et des recommandations, qui sont publiées sur le site internet du BFC.

Par ailleurs, le BFC est l'organe d'exécution pour la déclaration du bois. Les fournisseurs ont l'obligation de déclarer l'espèce et la provenance du bois afin que les consommateurs puissent faire leur choix en toute connaissance de cause. Dans un premier temps, ce sont les bois ronds, les bois bruts et certains produits en bois massif qui sont soumis à cette obligation.

Enfin, avec sa plateforme i-Point, le BFC œuvre également en faveur de l'éducation des consommateurs. Cette banque de données rassemble les informations disponibles en Suisse concernant la consommation et les met gratuitement à la disposition du public. Ainsi, le BFC se trouve à l'interface entre les consommateurs, d'une part, et la production, la distribution et l'administration, de l'autre.

« UNE INFORMATION ACCESSIBLE ET COMPLÈTE GARANTIT LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS. »

www.consommation.admin.ch

ZIVI – L'ORGANE D'EXÉCUTION DU SERVICE CIVIL

Le service civil s'adresse aux personnes qui ne peuvent concilier le service militaire avec leur conscience. Celles qui en font la déclaration sont admises au service civil. Les futurs civilistes doivent être disposés à effectuer un service une fois et demie plus long que le service militaire. Ils prouvent ainsi par leur acte l'existence d'un conflit de conscience.

Le service civil n'est pas une voie de la facilité pour les personnes aptes au service militaire qui ne souhaitent pas prendre leurs responsabilités. En réalité, les affectations de service civil sont souvent très exigeantes. Elles se déroulent notamment dans des établissements médico-sociaux ou des hôpitaux, dans le domaine de la psychiatrie sociale, de l'entretien du paysage, dans des projets de parcs naturels, des exploitations agricoles de montagne ou auprès d'autres établissements d'affectation d'utilité publique privés ou de l'État. Les civilistes accomplissent pour la collectivité un service utile, axé sur les résultats et porteur de sens.

Ils peuvent ainsi, compte tenu de leurs goûts et aptitudes, développer leur expérience sur les plans professionnel et personnel. Cependant, ils ne peuvent accomplir leur service que dans deux domaines au maximum. De nombreux civilistes souhaitent des affectations à l'étranger. Soumises à des exigences élevées en matière de formation et de connaissances préalables, celles-ci sont rares.

Les institutions qui souhaitent engager des civilistes doivent être reconnues par l'organe d'exécution, ratta-

« EN RÉALITÉ, LES AFFECTATIONS DE SERVICE CIVIL SONT SOUVENT TRÈS EXIGEANTES. »

ché au Secrétariat général du DEFR. C'est le cas aussi bien pour les petites crèches que pour les grands hôpitaux. Les établissements d'affectation sont des institutions d'utilité publique, privées ou de l'État, qui ont leur siège en Suisse. Les civilistes ne sont pas simplement une main-d'œuvre bon marché : les institutions privées ou mixtes qui ne sont pas d'utilité publique, les entreprises individuelles et les particuliers ne peuvent être reconnus. Les exploitations agricoles sont une exception.

L'organe d'exécution – constitué d'un organe central à Thoune et de six centres régionaux couvrant tout le territoire suisse – organise des programmes prioritaires, des affectations spéciales et des affectations en cas de catastrophe et de situation d'urgence. Les programmes prioritaires sont particulièrement adaptés aux affectations longues et permettent un engagement durable en faveur de la collectivité. Les affectations spéciales sont par contre limitées dans le temps et sont un soutien pour des événements importants pour la Confédération. Les civilistes peuvent aussi être convoqués en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

www.zivi.admin.ch

SPR – SURVEILLANCE DES PRIX

Si la concurrence ne joue pas et le prix d'un produit ou d'un service semble excessif, Monsieur Prix entre en jeu. Son champ d'action : les prix des entreprises privées ou publiques occupant une position dominante sur le marché, les émoluments et les redevances fixées par l'État, ainsi que les tarifs et les prix dans le domaine de la santé.

Indépendant, le Surveillant des prix contrôle notamment les prix de l'eau et de l'énergie, les tarifs des CFF et de la Poste, les redevances pour la radio et la télévision, ou encore le prix des médicaments, les taxes hospitalières et les tarifs des médecins. Dans ces domaines, il peut recommander, voire imposer des baisses de prix. Son but : trouver la meilleure solution possible pour les consommateurs, mais aussi pour les PME et l'économie en général.

Au-delà de ses interventions sur plainte, Monsieur Prix suit constamment l'évolution du marché et des prix en Suisse.

www.monsieur-prix.admin.ch

COMCO – COMMISSION DE LA CONCURRENCE

La défense de la concurrence est cruciale dans une économie de marché. En Suisse, cette défense se fonde sur la loi sur les cartels et est assurée par la COMCO et son secrétariat. Ils examinent les accords en matière de concurrence, les concentrations d'entreprises, et luttent contre les abus des entreprises dominantes sur le marché.

La COMCO veille à un libre accès au marché pour les entreprises en Suisse et au respect de la loi sur le marché intérieur. Son secrétariat est divisé en quatre services, correspondant chacun à un groupe de marchés : Produits, Services, Infrastructures et Construction.

La COMCO contrôle en outre que les projets législatifs fédéraux touchant à l'économie soient compatibles avec un régime de concurrence. Indépendante, la COMCO a la compétence de décision et peut également adresser des recommandations au Conseil fédéral ou aux autorités pour promouvoir la concurrence.

www.comco.admin.ch

CONSEIL DES EPF – DOMAINE DES ÉCOLES POLYTECHNIQUES FÉDÉRALES

Bild: ETH

Le domaine des EPF compte plus de 25 000 étudiants et 15 000 enseignants, chercheurs et autres collaborateurs, dont plus de 700 professeurs. Il comprend six institutions autonomes, soit les deux écoles polytechniques fédérales (ETH Zurich et EPFL) et quatre établissements de recherche : l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut de recherche de l'eau du domaine des EPF (Eawag). Le Conseil des EPF est l'organe de direction stratégique et de surveillance du domaine des EPF. Il représente le domaine, notamment face au monde politique.

Le domaine des EPF est réputé dans le monde entier pour son enseignement et sa recherche de très haut niveau. Pour moi, il est crucial que la Suisse continue à exceller en recherche de pointe. Le transfert du savoir vers la pratique est un autre enjeu capital. Les EPF et les quatre établissements de recherche sont appelés à poursuivre leur collaboration avec les entreprises suisses et à tisser des liens à travers le monde.

www.ethrat.ch/fr

IFFP – INSTITUT FÉDÉRAL DES HAUTES ÉTUDES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

L'IFFP forme des spécialistes de la formation professionnelle à tous les échelons. Il propose des formations et des formations continues harmonisées dans toute la Suisse, qui s'adressent aux enseignants des écoles professionnelles et supérieures et aux responsables de la formation professionnelle et de cours interentreprises.

La Confédération a chargé l'IFFP de former les experts aux examens et de soutenir les cantons, les associations et les écoles dans le cadre du développement de professions et de la mise en œuvre des réformes professionnelles. Les spécialistes du domaine peuvent obtenir à l'IFFP un Master of Science en formation professionnelle.

L'IFFP est également actif dans la recherche et le développement de la formation professionnelle. Les résultats de ces travaux sont directement intégrés dans son offre de formation et de formation continue ; ils profitent aussi à l'économie et à la société. L'IFFP entretient un réseau étroit avec des partenaires suisses et internationaux des milieux économiques et scientifiques.

www.iffp-suisse.ch

CTI – COMMISSION POUR LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

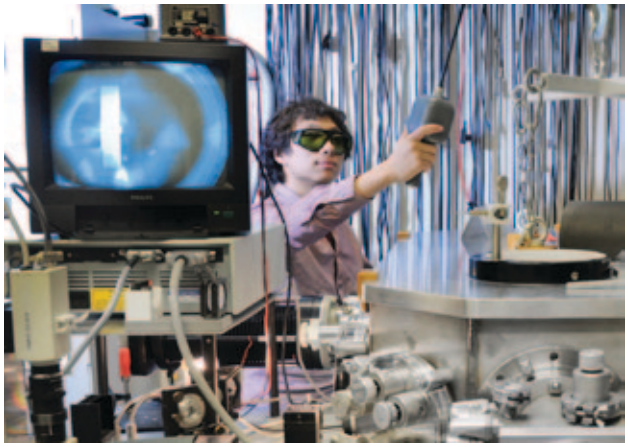

L'innovation est un élément-clé du succès économique. Promouvoir la capacité d'innover est une préoccupation centrale du DEFR. La CTI, l'agence de la Confédération pour la promotion de l'innovation, joue un rôle essentiel à cet égard. Elle soutient les projets R&D réalisés conjointement par les entreprises et les hautes écoles, en mettant l'accent notamment sur le contenu innovant et les perspectives de succès sur le marché.

La CTI encourage par ailleurs le transfert de savoir et de technologie entre les hautes écoles et l'économie et vice-versa. Elle crée des plateformes de rencontre et d'information et apporte son aide en proposant des réseaux thématiques nationaux et des conseillers en innovation.

Elle soutient enfin les jeunes entreprises par des modules de formation et d'entraînement, qui les aident à mettre en œuvre une idée originale. Des créateurs d'entreprises expérimentés font office de coaches auprès des jeunes entrepreneurs, leur offrant conseils et assistance.

www.kti.admin.ch

Impressum

Textes
Service communication DEFR
Conception et réalisation
Chancellerie fédérale suisse ChF
Photos
Rolf Weiss, Ittigen
Graphisme
Manuel Haefliger, Berne

Diffusion
OFCL, Diffusion publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
Art. nº 701.001.f 1.1.2013 3000

Cette brochure est également disponible en allemand et en italien.

Contact
info@gs-wbf.admin.ch
www.defr.admin.ch